

Université Paris 2 Panthéon-Assas

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

L'université Paris II Panthéon-Assas, première université juridique française, est la principale héritière de la Faculté de droit de Paris. Elle entretient la synergie entre recherche, enseignement et applications dans le champ du droit et de ses autres disciplines : la science politique, l'économie, la gestion et l'information et communication. Elle s'efforce de dispenser des formations profondément ancrées dans les réalités professionnelles de ses champs disciplinaires et va même au-delà, en s'associant avec d'autres universités dans des formations bi-disciplinaires (droit et sciences, droit et histoire de l'art etc.). Rassemblant les compétences d'enseignants renommés, elle développe des partenariats avec des universités et les principaux cabinets ou entreprises industrielles et financières en France, en Europe et dans le monde.

L'université Paris II Panthéon-Assas, est consciente du rôle déterminant que jouent les universités dans le développement économique, environnemental, social, culturel, intellectuel et international des villes, des régions et des pays où elles sont installées. Centres de formation des cadres et des entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain, lieux de réflexion et de débats, espaces d'invention et d'innovation, acteurs majeurs de l'attractivité et du rayonnement international de leurs territoires, elles assument l'ensemble de ces missions dans un souci de qualité et d'excellence.

L'université Paris II Panthéon-Assas propose des parcours diversifiés afin d'offrir à ses étudiants et aux étudiants qu'elle accueille dans le cadre des partenariats, et du programme Erasmus+ en particulier, un accompagnement au plus près de leurs besoins. Des services numériques variés, des séances de tutorat, des aides à l'orientation et à l'insertion professionnelle, par le biais notamment d'offres de stages, des bibliothèques aux fonds constamment enrichis avec accès distant aux bases de données, de nombreuses possibilités pour exercer une activité sportive ou culturelle, ont été mis en œuvre. Il va sans dire que depuis sa création, le programme Erasmus, au sein duquel l'Université évolue activement, constitue une véritable force motrice de cette mise en œuvre. Ces services innovants continueront à exister, voire pourront se développer plus largement au sein du périmètre d'application de la nouvelle Charte dans le cadre de la nouvelle période d'activité Erasmus+.

Il apparaît indispensable de continuer à enrichir par la formation, sous les différentes formes que celle-ci peut prendre - en présentiel, à distance, ou une combinaison des deux - les nouvelles générations d'étudiants et d'enseignants-chercheurs, c'est-à-dire les professionnels de demain. Promouvoir ainsi les valeurs de l'enseignement dans ses nouvelles dimensions est l'une des formes de la participation de l'université à l'espace européen de l'éducation et à une

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

éducation plus inclusive dans le cadre de la nouvelle Charte Erasmus+. Cette priorité fondamentale passe par la qualité des enseignements, l'innovation scientifique et pédagogique, la modernisation des équipements et des locaux mais aussi par le décloisonnement et l'internationalisation des études, grâce notamment à l'outil numérique. Dans ce domaine, l'université Paris II, grâce à la volonté de son Président, la disponibilité du personnel administratif et l'adhésion du corps enseignant au projet, est fière d'avoir mis en ligne l'intégralité du programme de la Licence en droit. Des étudiants en Europe et à travers le monde peuvent ainsi obtenir ce diplôme national de 180 crédits ECTS en étudiant exclusivement en ligne. C'est encore une preuve de l'engagement de l'université dans l'utilisation des techniques innovantes d'enseignement et de tutorat pour la diffusion de la connaissance et la modernisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur. C'est l'un des engagements pris par l'université en matière d'actions : le développement de ses compétences numériques au service de l'éducation et de la formation.

L'ouverture internationale de l'université Paris II Panthéon-Assas est fondée sur la volonté de participer à la construction de l'espace européen de la connaissance mais aussi d'assurer la visibilité de l'établissement à l'échelle mondiale. Dans le cadre de l'Action clé 1 (KA1- Mobilité à des fins d'apprentissage) du programme Erasmus+, les étudiants en programme d'échange ont la possibilité d'effectuer des séjours d'études d'un semestre ou d'une année au sein de très nombreux établissements. L'Europe étant le centre névralgique des mobilités pour l'université, tant en quantité de partenariats qu'en nombre de personnes participantes (étudiants et enseignants), les échanges de l'université Paris II Panthéon-Assas s'effectuent essentiellement sous le label du programme Erasmus+. Les étudiants profitent également du programme pour effectuer leurs stages dans des structures en dehors de l'Hexagone.

Consciente des enjeux du marché du travail et de la valeur ajoutée que constitue une mobilité à l'étranger, l'université a créé des cursus spécifiques pour lesquels le séjour à l'étranger fait partie intégrante de la formation et constitue une condition d'obtention du diplôme. C'est, par exemple, le cas pour les étudiants de l'Ecole de Droit, une formation de niveau Master. Les étudiants peuvent valider cette formation en effectuant au choix : un séjour d'études, un stage, un diplôme à l'étranger ou en participant à une université d'été.

L'université favorise également la mise en œuvre de formations bi-diplômantes pour lesquelles les étudiants doivent accomplir environ la moitié de la durée de leurs études supérieures dans un établissement partenaire européen. A l'issue de cette double formation, ils obtiennent le diplôme de l'université Paris II et celui de l'établissement partenaire (double diplôme). Actuellement l'université Paris II Panthéon-Assas compte 15 double formations de ce type dans lesquelles elle a su intégrer la mobilité enseignante Erasmus+, instaurant ainsi la mobilité régulière de son corps enseignant et favorisant par la même occasion les interactions et projets entre enseignants-chercheurs des établissements avec lesquels elle a établi ce type de partenariats.

L'augmentation de 22% de la mobilité étudiante enregistrée pendant la période 2014-2020 de la précédente Charte Erasmus+ montre que grâce à la mise en application de sa politique européenne et internationale, les actions entreprises par l'université dans son ensemble et celles des acteurs liés à la Direction de l'action internationale en particulier ont été fructueuses. C'est pourquoi l'université souhaite continuer à s'investir avec autant de détermination et d'envie dans cette optique d'enrichissement de ses publics cibles au travers leur participation dans le programme européen dans les diverses formes possibles que celui-ci puisse épouser.

Il est entendu que la facilitation des mobilités, au vu de l'augmentation de leur volume, passera également par la digitalisation des procédures administratives. L'un des engagements de l'établissement pour la période de la prochaine Charte sera l'acquisition d'outils spécifiques permettant la gestion informatique dématérialisée des mobilités, qui seront compatibles avec une centralisation des informations avec les logiciels de scolarité de l'université. Aussi, pour les étudiants en particulier, l'acquisition des crédits ECTS, qui sont déjà pleinement reconnus par l'université Paris II Panthéon-Assas dans le cadre d'une mobilité Erasmus+, pourra être opérée de manière automatisée. Dans l'idéal, l'université espère vivement que, grâce aussi à l'appui des différents acteurs de l'enseignement supérieur français, il lui sera aussi possible d'utiliser pleinement l'initiative de la Carte européenne d'étudiant (European Student Card Initiative). La Direction de l'action internationale a déjà pris l'initiative d'enregistrer l'université

dans la plateforme « E+ Dashboard » et a déjà utilisé, mais de manière minimaliste durant cette période passée, les OLA (Online Learning Agreements) lorsque les universités partenaires faisaient également usage de ceux-ci. Dans sa nouvelle stratégie, l'université cherchera à maximiser dans la mesure de ses capacités la dématérialisation de ses procédures administratives d'organisation des mobilités pour atteindre au mieux l'objectif d'Erasmus+ « without paper ». L'université cherchera à utiliser des outils dématérialisés et notamment le réseau « sans papier » d'Erasmus+ pour renouveler ses accords de coopération inter-institutionnels du programme.

L'université souhaite continuer à s'impliquer et à s'enrichir en participant à la nouvelle charte du programme et souhaite aller également au-delà des activités actuelles. L'université souhaite participer par exemple à l'Action clé 2 (KA2- Coopération entre organisations et institutions) au titre des partenariats pour l'innovation en vue de s'impliquer, avec d'autres universités européennes, dans un partenariat stratégique. Cette participation, si la proposition soumise est soutenue, se réalisera au sein du réseau d'universités membres du réseau « European Law School Network » dont fait partie le programme d'études Juriste européen.

Si la possibilité de participer à un projet d'université européenne ou alors à un Master conjoint Erasmus Mundus venait à se présenter (partenariats pour l'excellence) l'université Paris II Panthéon-Assas pourrait également envisager de mettre ses compétences et activités au service de ces autres volets de programmes européens qui représenteront indéniablement des valeurs ajoutées pour l'ensemble des forces vives de l'établissement.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Dans le cadre de la première action-clé portant sur la mobilité à des fins d'éducation, la gestion continuera à être confiée de manière centralisée, à la Direction de l'action internationale qui s'appuie sur un noyau d'enseignants fortement mobilisés et impliqués dans la promotion de cette action. Comme par le passé, l'université souhaite continuer à s'investir dans l'encouragement et l'accompagnement de la mobilité des étudiants et des personnels. Dans la nouvelle ère de la Charte Erasmus+, il est entendu que l'université continuera à reconnaître pleinement la période de mobilité à l'étranger ; il est possible que celle-ci ne s'effectue désormais pas uniquement en présentiel mais également dans un format numérique, à distance. L'acquisition d'outils adéquats de gestion et d'accompagnement des mobilités sera essentielle dans la mise en œuvre de cette action. En combinaison avec la consolidation des partenariats bi-diplômants, cet axe de développement numérique sera sans aucun doute précieux pour tendre vers l'objectif d'augmentation de la mobilité. L'utilisation des ressources numériques et la reconnaissance des périodes d'études en « cours numériques à distance » seront aussi des processus qui permettront également la mise en œuvre et la réalisation d'un autre objectif : l'éducation inclusive. Il est important pour l'université du futur de permettre à des publics qui n'auraient pas eu la possibilité de le faire dans un contexte usuel de participer à une mobilité. Un premier pas en ce sens a déjà été réalisé par l'université Paris II Panthéon-Assas. En effet, les étudiants de la Licence en droit en ligne (le programme totalement dématérialisé des 3 années d'études) ont la possibilité de participer à une mobilité Erasmus+ dans le cadre des partenariats existants de l'université. Leurs résultats, obtenus dans l'établissement partenaire en présentiel, sont pleinement pris en compte dans la délivrance de leur diplôme. Il s'agit là de la mise en œuvre d'une combinaison de différentes formes d'apprentissage, le présentiel et le numérique, avec une période de mobilité à l'étranger qui apporte un maximum de valeur ajoutée au diplôme délivré, grâce notamment aux différents formats d'apprentissage proposés aux étudiants.

Dans le cadre de la deuxième action clé du programme, l'université souhaite, par le biais de son institut de droit comparé, participer de manière active à un projet de partenariat stratégique qui sera établi principalement entre les universités membres du réseau European Law School

Network (ELS) : Université Paris II Panthéon-Assas, King's College London, Université Humboldt de Berlin, Université d'Amsterdam et Université de Rome La Sapienza. L'objectif global et principal de ce partenariat stratégique est d'élargir, tout en la renforçant, la coopération existante pour qu'un grand nombre d'étudiants et personnels académiques puissent bénéficier du programme et aussi pour que des sujets d'enseignement dans le domaine du droit qui peuvent s'avérer être d'une importance décisive pour l'Europe, puissent être développés en commun, y compris à travers des recherches communes. Cet objectif global du susdit partenariat stratégique peut également être divisé en trois sous-objectifs interconnectés : établir un schéma pour la mobilité et le renforcement des liens du personnel académique, créer une plateforme commune digitale (joint digital platform) avec les profils académiques et sujets d'intérêts communs des enseignants-chercheurs participants et enfin ouvrir aux débats de nouveaux sujets qui paraissent importants pour la discussion juridique en Europe tels « La gouvernance européenne et ses interconnexions avec les juridictions nationales » ou « Le rôle de la solidarité pour et dans l'identité européenne ».

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

D'une manière générale, la dématérialisation prévue dans la période de la nouvelle Charte Erasmus+ aura un impact important dans la modernisation des outils, des processus et des procédures utilisées par l'université Paris II Panthéon-Assas dans le cadre de l'action-clé 1. L'université s'engage réellement dans cette voie et vient de lancer les procédures requises pour l'acquisition d'un logiciel de gestion dématérialisée des mobilités Erasmus+. Celui-ci viendra s'interconnecter avec de nouveaux logiciels (gestion de scolarité, des plannings, des examens etc.), que l'établissement est également en train d'acquérir, fluidifiant ainsi, voire rendant automatiques dans certains cas, des liens qui auparavant nécessitaient de nombreuses manipulations et transmissions entre services (avec les partenaires mais également au sein même de l'établissement). L'université souhaite rentrer pleinement dans une nouvelle période et prévoit à ce titre la modernisation de tous ses outils de gestion de scolarité.

L'université espère ainsi atteindre une encore plus grande ouverture vers l'Europe et l'international. Plus particulièrement, l'université prévoit et souhaite une augmentation de la mobilité : l'objectif général visé est d'au moins 20% de plus pour les mobilités étudiantes et idéalement plus de 50% pour les mobilités du personnel.

La qualité de la mise en œuvre des mobilités réside notamment dans la centralisation de leur gestion par la Direction de l'action internationale qui sera désormais grandement facilitée par l'utilisation des outils numériques adaptés et interconnectés. Ces outils permettront de réduire le temps que les coordinateurs des mobilités consacrent actuellement aux activités de gestion pour leur permettre de prodiguer un soutien de plus grande qualité et plus axé vers l'accompagnement de la personne mobile qu'auparavant. En outre, cette informatisation des processus permettra un meilleur reporting et une meilleure remontée d'informations basée sur différents indicateurs opérationnels.

L'envie de l'université d'approfondir son implication dans les projets européens s'est traduite tout récemment par sa participation dans un projet qui vient d'être déposé pour mener une série d'activités dans le cadre de l'action clé 2 du programme. Les activités du partenariat stratégique envisagé incluent notamment comme objectifs l'augmentation de la mobilité étudiante et du personnel enseignant et l'utilisation d'une plateforme numérique pour faciliter les interactions académiques autour des sujets communs, voire innovants dans le domaine du droit et du droit européen en particulier. Ces activités viendront renforcer le souhait d'inclusion car, bien que le réseau ELS existe déjà, ce projet vise à attirer de nouveaux publics-cibles des

établissements partenaires travaillant autour du droit comparé et européen. Ces activités auront lieu parallèlement au programme de Master du Juriste européen créé il y a un peu plus de 10 ans au sein de ce même réseau.

Sous réserve de l'obtention de la nouvelle Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur et de l'acceptation du dossier du partenariat stratégique, l'ensemble des activités décrites dans ce paragraphe seront déployées dès le commencement de la nouvelle Charte et seront réalisées dans cette période contractuelle.

Voici quelques éléments de calendrier prévisionnel :

Il est entendu que la participation active de l'université au projet de partenariat stratégique déjà déposé dans le cadre du consortium du European Law School Network est sujette à l'obtention d'une réponse favorable au projet soumis.

L'acquisition du logiciel spécifique pour les mobilités est prévue dès l'été 2020 et son déploiement à compter de la rentrée 2020-2021. Il en va de même pour l'utilisation d'un nouveau logiciel par l'ensemble de l'établissement proposant le traitement des candidatures en ligne.

L'université utilise actuellement très partiellement la plateforme Dashboard mais le fera de manière généralisée dès le milieu de l'année académique 2020-2021 notamment avec l'aide du logiciel des mobilités pour ses programmes d'échange. Ceci inclura le renouvellement en ligne des accords inter-institutionnels et la gestion des contrats d'études des étudiants Erasmus+. Cette dernière activité constituera par voie de conséquence une invitation à l'utilisation généralisée de l'application « E+ mobile app » pour mieux accompagner les étudiants avant, pendant et après leur période de mobilité.

L'acquisition des outils développés et utilisés au niveau national pour la gestion de la scolarité et qui pourraient faire le lien avec la carte européenne d'étudiant est quant à elle programmée pour la rentrée 2021-2022.